

PONT-SAINTE-MAXENCE

La commune de PONT-SAINTE-MAXENCE est l'une des communes urbaines du Parc ; cependant, seul le tissu en rive gauche de l'Oise a été retenu dans le périmètre.

Concernant le tissu bâti, il conviendrait de :

- limiter strictement l'urbanisation sur les coteaux des "Terriers" et dans les vallons ("Le Fond Robin", "La Montignette", "la Vieille Montagne") ;
- étudier la requalification paysagère de la traverse du bourg par la RN 17 ;
- être attentif à l'aménagement de l'entrée de ville par la RD 120, en provenance de Verneuil-en-Halatte.

D'autre part, il conviendrait de :

- rechercher la meilleure intégration environnementale possible du site industriel de "La Ferme de l'évêché", en rive gauche de l'Oise ;
- respecter la structure paysagère et l'écologie du site du parc de Villette.

Les risques d'inondations liés à l'Oise doivent être pris en compte.

Localisation des "méristèmes" :

Le périmètre du Parc ne retient que le territoire communal en rive gauche de l'Oise, ainsi que le domaine (y compris le domaine forestier) du château de Villette.

La ville de Pont-Sainte-Maxence en rive gauche de l'Oise est cernée par les coteaux boisés, le site classé de la forêt d'Halatte et les zones inondables inscrites au PPRI. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension de la ville, hors du tissu bâti.

Informations complémentaires :

Sites d'intérêt écologique :

N° 2 "Gravières de Moru-Pontpoint et abords"

N° 3 "Montagne de Sarron"

N° 8 "Montagne de Calipet"

N° 16 "Mont Pagnotte"

Corridor écologique Halatte/marais de Sacy

Liaison biologique Forêt d'Halatte/marais de Sacy

Unités paysagères :

N° 11 "Boucle de Pontpoint"

N° 12 "Vallée de l'Oise de Pont-Sainte-Maxence à Verneuil-en-Halatte"